



NUMÉRO SPÉCIAL

L'ÉCOLE INCLUSIVE

Décembre 2025
N° 73

Chères amies, chers amis, membres et sympathisants de l'AMOPA



« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me lésier, tu m'enrichis » Antoine de Saint-Exupéry

Le concept de l'École inclusive est introduit dans le Code de l'éducation qui précise que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser**. Nous avons souhaité donner la plume à celles et ceux, forts de cette conviction, qui œuvrent sans relâche à construire pierre par pierre cette École inclusive, que notre institution scolaire appelle de tous ses vœux et pour laquelle elle en a fait un objectif prioritaire.

11 février 2005...2025, la loi handicap a 20 ans, le bel âge ! Et chacune de ces années a été une étape d'apprentissage à faire respecter le droit à tout enfant porteur de handicap celui d'être scolarisé en milieu ordinaire, dans l'école, le collège, le lycée de référence ou dans l'établissement vers lequel l'élève a été orienté. Ce droit fut renforcé dans les textes de 2013 (*la refondation de l'école de Vincent Peillon*), 2019 (*l'école de la confiance de Jean-Michel Blanquer*) et en 2023 lors de la *conférence nationale du handicap*.

Mais le temps du changement est un temps long et notamment celui du changement de regard, surtout pour des parents qui sont souvent démunis face à leur enfant présentant un besoin éducatif particulier (BEP) et qui souhaitent que leur enfant puisse être scolarisé et accompagné de manière adaptée. Certes la marge de progrès est réelle mais grâce à la formation initiale et continue et au travail collaboratif des différents acteurs, le défi d'une inclusion réussie pour ces enfants singuliers, est en voie d'être relevé. Sans occulter les difficultés de mise en œuvre, il s'agit avant tout d'une question de solidarité, de fraternité et plus largement de citoyenneté.

Pour exemple ce retour d'un observateur lors de la 2^{ème} journée du Maternathlon : « *cette manifestation sportive des élèves de maternelle a brillamment mis en avant deux valeurs essentielles : l'inclusion et la valorisation de l'effort. Les élèves porteurs de handicap, accompagnés par leurs éducateurs, psychomotriciens et ergothérapeutes dans le cadre de l'unité d'enseignement externalisée (UEE), ont pleinement participé aux ateliers sportifs aux côtés des enfants de maternelle. Une belle illustration du vivre-ensemble, où la motricité devient un langage commun, et où chaque enfant trouve sa place, son rythme et sa fierté. La récompense de l'effort a permis à chacun de ressentir la joie d'être reconnu, d'oser, de progresser et de renforcer sa confiance en soi. Parce qu'ici, la plus belle victoire, c'est celle du plaisir de participer et de partager ensemble. Une journée pleine d'émotions, de rires et de belles leçons d'humanité.* »

Tout est dit...

Marie-Pierre HOARAU,
Présidente de l'AMOPA- Réunion

L'École Inclusive

Article proposé par **NORMAND Carine**
Enseignante spécialisée Coordonnatrice ULIS pro
Lycée Vue Belle, La Saline les hauts

La loi Handicap



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap introduit, pour la première fois, dans le Code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

À l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de cette loi, retour sur les évolutions pour chacun des quatre domaines prioritaires : l'accessibilité, le droit à compensation, l'école pour tous et l'insertion professionnelle

Loi Handicap : 20 ans après, la véritable inclusion se prépare sur les bancs du lycée. Vingt ans après la promulgation de la loi sur le handicap, son impact concret reste une question centrale. Au-delà des textes, le véritable changement s'opère sur le terrain, nourri par des actions locales audacieuses. L'initiative du lycée Vue belle, à la saline Léo sur l'île de La Réunion, en est un parfait exemple, démontrant que la préparation de la nouvelle génération est la clé d'un monde du travail enfin inclusif.

POINT n°1 : La préparation à l'inclusion est un enjeu pédagogique, pas seulement professionnel

Le lycée Vue belle forme les futurs professionnels des métiers du service, du commerce et du management. Mais ce qui rend sa démarche remarquable, c'est son contexte :

l'établissement accueille chaque année pas moins de 80 élèves porteurs de handicap. Cette réalité quotidienne a transformé une ambition en nécessité. L'équipe pédagogique a compris que la sensibilisation au handicap n'est pas une option, mais une compétence professionnelle essentielle, enracinée dans le vécu de l'école. Préparer les élèves à interagir avec des collègues, des clients ou des bénéficiaires en situation de handicap fera d'eux de meilleurs professionnels, plus agiles et plus humains.

"...un élève qui est préparé en amont, qui a eu le temps d'y réfléchir, qui a eu le temps d'être confronté et de s'y préparer sera forcément un professionnel qui sera plus à même de répondre aux demandes de la clientèle ou des bénéficiaires."

Cette approche révèle une compréhension profonde : l'inclusion ne s'apprend pas dans un manuel, elle se vit et s'anticipe. Mais former des professionnels compétents ne suffit pas si les préjugés persistent. L'initiative de Vue belle montre qu'il faut aussi toucher les cœurs, ce qui nous amène au second point.

POINT n°2 : Pour changer les regards, l'émotion est plus forte que les discours

Plutôt qu'un discours théorique, la journée au lycée Vue belle a débuté par une chorégraphie d'**Eric Languet**, abordant le handicap "avec douceur et légèreté". L'effet fut immédiat. En choisissant l'art comme porte d'entrée, l'établissement a réussi à "changer immédiatement le regard des lycéens.

L'art permet de contourner les défenses intellectuelles et la gêne pour créer une expérience d'empathie directe, là où un discours sur les obligations légales peut au contraire renforcer un sentiment de distance.

"C'est bien parce que ça montre que les personnes handicapées, bah ils peuvent aussi faire des trucs, pas que nous, et que bah on les encourage très fort." (propos d'une élève interrogée)

Cette réaction sincère illustre le pouvoir d'une telle approche. La performance artistique a agi comme un catalyseur, ouvrant les esprits et les rendant réceptifs à un dialogue plus profond, condition essentielle pour la suite de la journée.



POINT n°3 : L'inclusion réussie est une rencontre, pas une obligation

Une fois les coeurs ouverts, l'étape suivante était de construire des ponts. L'événement a réuni une quarantaine de participants, incluant des entreprises et des anciens élèves, pour transformer l'école en un carrefour entre formation et monde professionnel.

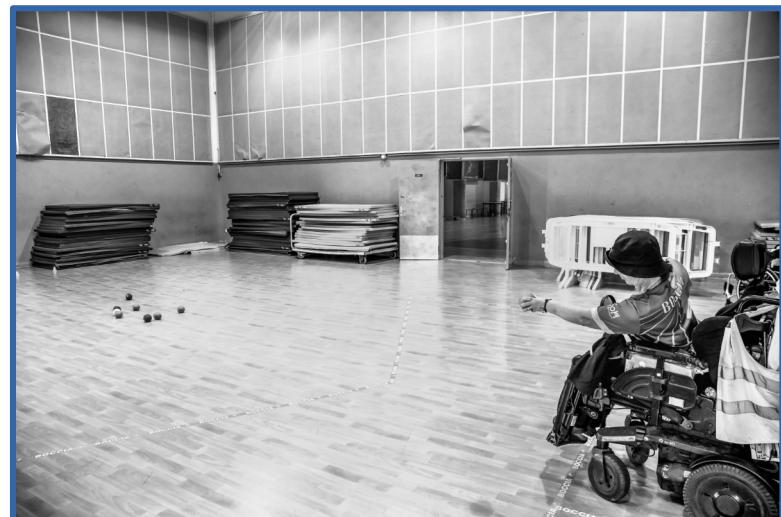
L'objectif n'était pas de rappeler l'obligation légale d'emploi, mais de provoquer une connaissance mutuelle qui la dépasse. C'est dans cette interaction directe que les stéréotypes se fissurent.

Le véritable enseignement de cette journée réside dans cette synergie : l'art prépare le terrain émotionnel, et la rencontre concrétise le changement de perspective. Comme l'a souligné un participant, ces journées permettent de "mieux se connaître et avoir un autre regard sur l'un et l'autre et abattre les préjugés en fait du monde du travail". Cette démarche guide les élèves porteurs de handicap tout en transformant la perception de tous sur le handicap, qu'il soit "visible et invisible".

Conclusion : De l'initiative locale à la vision de société

À son échelle, l'initiative du lycée Vuebelle est une "mission accomplie". Son succès repose sur l'interconnexion de trois piliers puissants : une éducation ancrée dans la réalité, une approche émotionnelle pour ouvrir les esprits et des rencontres pour humaniser les relations professionnelles. Ce n'est pas une simple journée de sensibilisation, c'est un modèle holistique et réplicable.

La question n'est donc plus de savoir si le changement est possible, mais de se demander : quelle chorégraphie, quelle rencontre, quelle conversation pouvons-nous initier dans notre propre environnement pour que l'inclusion devienne enfin la norme ?



Journée d'information sur l'**INCLUSIVITÉ** au TRAVAIL

Mardi 29 avril 2025 Lycée Vue Belle

Merci à nos partenaires !



L'école inclusive à La Réunion

Académie de la Réunion

L'organisation de l'académie en PIAL

Afin de rendre l'école pleinement inclusive, l'académie s'est organisée en **pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)**. Cette organisation de proximité permet de mettre en place l'accompagnement au plus près des élèves pour une meilleure adaptation à leurs besoins particuliers.

29 PIAL ont été mis en place dans l'académie.

Concrètement pour les parents, la souplesse de cette nouvelle organisation offre davantage de sécurité et de continuité :

*En cas d'absence de l'accompagnant qui suit habituellement l'élève, le coordonnateur du PIAL s'organise pour assurer son accompagnement dans les meilleurs délais,

*En cas d'absence d'un élève, son accompagnant participe à l'accompagnement des autres élèves scolarisés dans les écoles et les établissements des PIAL,

*la souplesse d'organisation au niveau du PIAL facilite l'accompagnement des élèves lors des sorties scolaires, ainsi que l'organisation des périodes de stage ou de formation en milieu professionnel, en réallouant aux élèves qui ont alors besoin d'un accompagnement les heures d'accompagnement de ceux qui n'ont pas besoin d'être accompagnés.

Le rôle de l'AESH



Accompagner les élèves en situation de handicap

Les **accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.



Témoignage d'une AESH sur l'école inclusive



AESH depuis 14 ans. J'ai suivi pendant sept ans le même élève, j'ai pu observer concrètement les effets positifs de l'école inclusive sur son parcours et sur la dynamique de la classe.

Mon rôle a été d'accompagner l'élève dans ses apprentissages, d'adapter les consignes, de faciliter la compréhension et de développer son autonomie progressive.

J'ai également assuré un lien constant entre l'enseignant, la famille et les différents professionnels intervenant autour de lui.

Au fil des années, j'ai vu l'élève gagner en confiance, participer davantage, développer des compétences sociales et scolaires et trouver sa place dans le groupe. Cela a permis à ses camarades de mieux comprendre la diversité, de coopérer et de développer un sens naturel de Solidarité.

Cette expérience témoigne qu'une scolarité inclusive, lorsqu'elle est soutenue par une équipe engagée et des aménagements adaptés, on peut offrir à chaque élève les conditions nécessaires pour apprendre, évoluer et s'épanouir.

Cependant, pour que l'école inclusive puisse pleinement tenir ses promesses, il est indispensable d'améliorer les conditions de travail des AESH et passe par la reconnaissance du métier, une rémunération plus juste, un temps de travail adapté aux missions réellement exercées, ainsi qu'un accès renforcé à la formation sur le handicap.

Soutenir les AESH, c'est garantir un accompagnement de qualité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et assurer la réussite durable d'une école véritablement inclusive.

M-J J

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser »

Article L111-1 – Code de l'éducation

